

First Phosphate confirme l'extension de minéralisation à haute teneur de phosphate de son projet de Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 24 mars 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KDO) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu des résultats additionnels de forage sur son projet de Bégin-Lamarche située dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, Canada. Ces résultats supplémentaires font suite au communiqué de presse de la Société daté du 9 mars 2023.

Faits saillants :

- Le sondage BL-23-03 a recoupé 8,4 % P₂O₅ sur 64,2 m à partir d'une minéralisation au niveau du socle rocheux.
- La couche 3 découverte à l'origine dans le sondage BL-23-02 (8,4 % P₂O₅ sur 57,3 m) s'étend jusqu'au sondage BL-23-03 (8,4 % P₂O₅ sur 64,2 m). Ceci établit la continuité de la couche 3 en direction et en pendage.
- La couche 4 nouvellement découverte entre 143,0 m et 201,0 m a été reconnu dans le forage BL-23-03 et BL-23-04 de 4,8 m à 45,0 m.

« Ces résultats de forage confirment l'extension de la couche de phosphate à haute teneur découverte initialement dans le sondage BL-23-02, ainsi qu'une nouvelle quatrième couche », a commenté Peter Kent, président de First Phosphate. « De plus, la compagnie a maintenant foré 17 trous de forage et tous ont intersecté des couches de phosphate allant de quelques mètres à plus de 100 m à l'intérieur du corridor magnétique de 2 000 m. »

« Nous sommes à même de constater l'ampleur du travail effectué par First Phosphate sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour aboutir à ces impressionnantes découvertes de phosphate » a commenté le maire de Bégin et préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, M. Gérald Savard. « Le potentiel de créer de nouveaux emplois et de la richesse ainsi que la possibilité d'améliorer nos infrastructures grâce à l'exploitation responsable du phosphate est fort intéressant pour notre municipalité et notre MRC. »

Tableau 1 – Résultats d'analyses – Propriété Bégin-Lamarche

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Note
BL-23-01	5.9	29.6	23.8	10.6	5.2	Déjà annoncé
	131.9	215.4	83.5	7.8	4.2	
BL-23-02	16.6	29.6	13.1	9.9	6.5	Déjà annoncé
	143.8	201.0	57.3	8.4	3.4	
BL-23-03	13.8	78.0	64.2	8.4	4.4	
	143.0	160.8	17.8	5.8	4.1	
	183.0	201.0	18.0	5.3	4.1	
BL-23-04	4.8	45.0	40.2	5.1	2.7	
	68.65	76.7	8.05	8.3	4.5	

¹La longueur est mesurée le long du sondage. La vraie épaisseur est d'environ 60-80% de la longueur mesurée

Le sondage BL-23-03 a recoupé 8,4 % P_2O_5 (phosphate) sur 64,2 m et cette couche de phosphate est le prolongement de la couche 3 découverte à l'origine qui a retourné 8,4 % de P_2O_5 sur 57,3 m (sondage BL-23-02). Le sondage BL-23-03 est situé à 100 m à l'est du sondage BL-23-02 (voir figure 1). Les nouveaux résultats du sondage BL-23-03 établissent la continuité de cette couche de phosphate le long de la direction et du pendage. La minéralisation se trouve dans une péridotite nelsonitique contenant en moyenne 15 à 20 % d'apatite. Les paramètres des deux sondages sont énumérés dans le tableau 2.

Une autre zone intéressante a été découverte au sud-est de la couche 3. Les deux nouveaux sondages rapportés montrent la présence d'une autre couche de phosphate, la couche 4, au sud-est, qui contient en moyenne 5,0 % de P_2O_5 . Cette couche est composée de lits plus petits de péridotite nelsonitique, les roches entre les lits contiennent également de l'apatite (minéral de phosphate).

Les résultats complets des forages effectués à ce jour indiquent la présence de quatre grandes couches de phosphate d'une épaisseur comprise entre 60 et 83 m et d'une longueur d'au moins 300 m. Les teneurs varient de 5,0 % à 10,6 % de P_2O_5 (phosphate).

La société a maintenant foré 17 sondages dans l'axe magnétique principal sur son projet Bégin-Lamarche sur une longueur totale de 2 000 m. Des couches avec une minéralisation en apatite ont été identifiées dans tous les sondages. L'épaisseur des couches varie de quelques mètres à plus de 100 m mesuré le long du sondage. Des échantillons provenant de 7 autres sondages ont été livrés au laboratoire d'analyse et les résultats sont attendus dans les prochaines semaines.

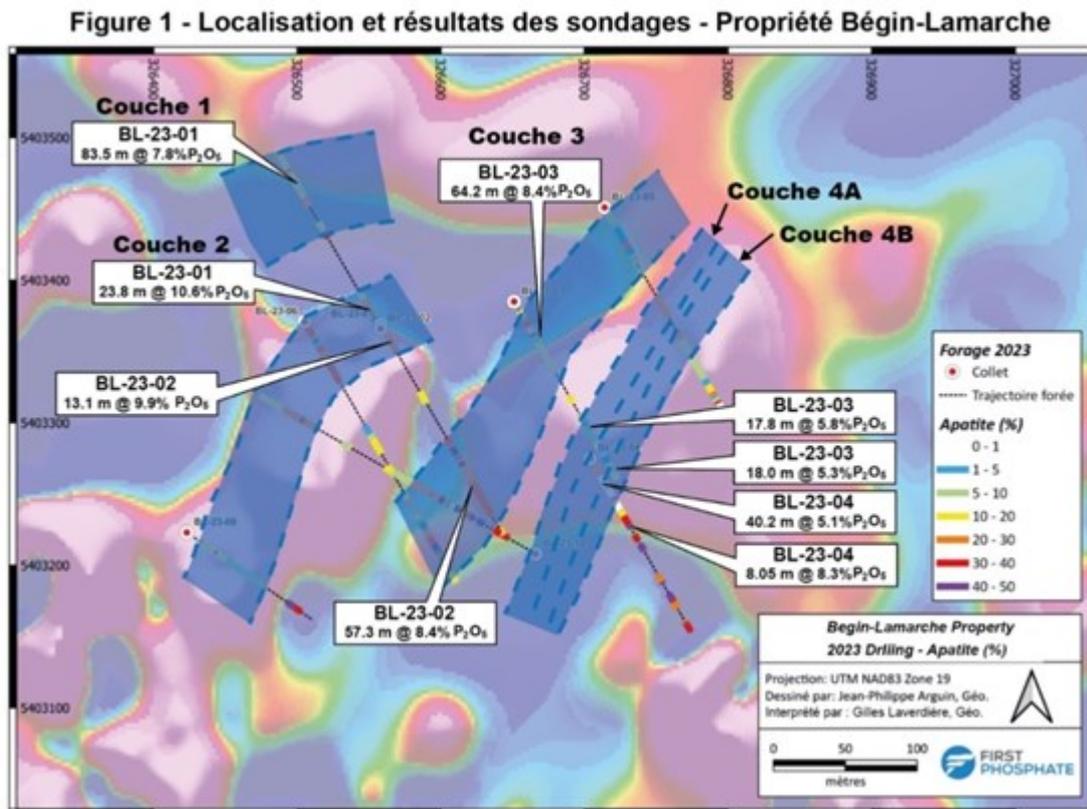


Figure 1

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/159732_213047f1e4cbe905_001full.jpg

Table 2 - Paramètres des sondages annoncés et déjà annoncés

Sondage	Estrant	Nordant	Azimut	Pendage	Longueur (m)	Note
BL-23-01	326558	5403369	150	-45	244.5	Déjà annoncé
BL-23-02	326558	5403366	330	-45	201.0	Déjà annoncé
BL-23-03	326651	5403385	150	-45	201.0	
BL-23-04	326704	5403275	150	-45	201.0	

Contrôle de la qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés par la mise en œuvre d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) conçu pour suivre les meilleures pratiques de l'industrie. Les carottes de forage (taille NQ) sont décrites et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration et sciés en deux à l'aide d'une scie à diamant sur le site du projet. La moitié de la carotte est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles entre les échantillons peuvent varier de 0,5 à 3 mètres en fonction des observations géologiques. Les échantillons de la moitié de la carotte sont emballés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltée, d'Ancaster, en Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carottes sont concassés jusqu'à 80 % passant à une maille -10, criblés à 250 g et pulvérisés jusqu'à 95 % passant à la maille -200. Chaque échantillon est analysé pour les 10 oxydes majeurs et 7 éléments traces par fusion au métaborate de lithium/tétraborate et analysé par ICP-OES (code 4B). Des blancs et des matériaux de référence internes sont insérés alternativement tous les 10 échantillons. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est géologue et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« **Règlement 43-101** »).

Informations supplémentaires

La Compagnie annonce qu'elle a retenu les services de Independent Trading Group (« ITG ») afin de fournir les services de tenue de marché en conformité avec les règles de la Bourse des valeurs mobilières du Canada (CSE). ITG négociera les actions de la Compagnie sur CSE/ NEO/ TSXV et tout autre site transactionnel avec pour objectifs de maintenir des conditions de marché raisonnables et d'améliorer la liquidité des actions ordinaires de la Compagnie.

La Société annonce également qu'elle a conclu un accord contractuel avec Yabucoa Partners Corp., dba Streetwise Reports et son affiliée StreetSmart (« **Yabucoa** ») pour des services de conseil, à savoir des études de marché, des analyses et d'autres services qui ont été récemment inclus dans le cadre des opérations de relations avec les investisseurs. La durée de l'engagement de Yabucoa est de 6 mois. Le mandat a débuté le 3 janvier 2023 et se terminera le 3 juillet 2023. La Société a versé à Yabucoa des honoraires de 59 000 USD.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matière active de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent la matière active de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec

(Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Pierre Cossette
VP, Affaires Corporatives
pcossette@firstphosphate.com
Tel: +1 (514) 791-9280

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que « peut », « devrait », « anticiper », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : l'engagement de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG dans le cadre d'une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la Société publiera des résultats d'analyse supplémentaires au cours des prochaines semaines ; les plans de la Société pour la poursuite de l'exploration sur sa propriété Bégin-Lamarche ; et le potentiel des opérations de la Société de créer de nouveaux emplois et d'améliorer l'infrastructure locale.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs prévus, à savoir la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la Société à publier des résultats d'analyse supplémentaires au cours des prochaines semaines ; la capacité de la Société à réaliser ses plans d'exploration continue sur sa propriété Bégin-Lamarche ; et le potentiel des opérations de la Société à créer de nouveaux emplois et à améliorer l'infrastructure locale.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement

dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Québec) ; l'incapacité de la Société à publier un communiqué de presse sur son site Web ; l'incapacité de la Société à publier un communiqué de presse sur son site Web ; l'incapacité de la Société à publier des résultats d'analyses supplémentaires dans les prochaines semaines ; et l'incapacité de la Société à réaliser ses plans d'exploration continue sur sa propriété Bégin-Lamarche ; et les opérations de la Société ne créeront pas de nouveaux emplois et n'amélioreront pas l'infrastructure locale.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également avertis de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il n'y a aucune garantie que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles sont fondées se réaliseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prévisionnelles, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/159732>